

Prime régionale - COVID 19 / Synthèse

	Région Wallonne	Région Bruxelloise	Région Flamande
Quelle entreprise?	La base : l'article 1er de l'arrêté ministériel du 23 mars 2020		
Limité à ...	secteurs définis comme éligibles parce qu'ayant dû fermer (Code Nace)	secteurs figurant dans l'annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 mars 2020	de lijst van aanvaardbare NACE-codes voor de toekenning van de hinderpremie (opent in nieuw venster)
Codes NACE	- La restauration (code NACE 56, hors 56.102) - L'hébergement (code NACE 55) - Les activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes (code NACE 79) - Le commerce de détail (code NACE 47 – hors 47.20 et 47.73. Le code 47.62 est éligible sauf les press shops) - Les services personnels (code NACE 96) - Autres secteurs : - autocaristes (code NACE 49390) - attractions touristiques (article 110 d du code wallon du tourisme) - forains (code NACE 93211) - car-wash (code NACE 45206) - auto-écoles (code NACE 85531) - secteur événementiel (partiellement) (code NACE 8230, 74.109, 90.023, 77392, 77293)	45.113 Commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (= 3,5 tonnes) 45.193 Commerce de détail d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes) 45.201 Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers = 3,5 tonnes 45.320 Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles 45.402 Entretien, réparation et commerce de détail de motocycles, y compris les pièces et accessoires 47.191 Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente < 2500 m²) 47.192 Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente = 2500m²) 474 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé 475 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé 4761 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé 4763 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé 4764 Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé 4765 Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé 4771 Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé 4772 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé 4774 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé 4775 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé 47.761 Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé 47.770 Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé 47.782 Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé 47.783 Commerce de détail d'armes et de munitions en magasin spécialisé 47.784 Commerce de détail d'articles de droguerie et de produits d'entretien en magasin 47.785 Commerce de détail de cycles en magasin spécialisé 47.786 Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé 47.787 Commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé 47.788 Commerce de détail d'articles de puériculture en magasin spécialisé, assortiment général 47.789 Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé n.c.a. 4779 Commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin 478 Commerce de détail sur éventailes et marchés 55 Hébergement 56 Restauration 59.140 Projection de films cinématographiques 79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes 82.110 Services administratifs combinés de bureau 82.190 Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau 82.300 Organisation de salons professionnels et de congrès 85.531 Enseignement de la conduite de véhicules à moteurs 92.000 Organisation de jeux de hasard et d'argent 93.110 Gestion d'installations sportives 93.130 Activités des centres de culture physique 932 Activités récréatives et de loisirs 95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques 9601 Blanchisserie-teinturerie 9602 Coiffure et soins de beauté 9604 Entretien corporel 96.092 Services de tatouage et de piercing 96.093 Services de soins pour animaux de compagnie, sauf soins vétérinaires 96.095 Hébergement d'animaux de compagnie	
Autres conditions?	Etre une PE et TPE (Max 50 ETP, CA < 10 Mio €, Total bila, < 10 mio €, ...)	moins de 50 travailleurs en équivalents temps plein	Indépendant ou au moins 1 ETP https://www.vlaio.be/nl/subsidies-financiering/corona-hinderpremie/wie-heeft-recht-op-een-corona-hinderpremie
	Siège d'exploitation en Wallonie	Unité d'établissement (pas siège social obligatoire)	Unité d'établissement ou siège d'exploitation
	Pouvoir prouver une activité avant le 12 mars 2020		
	Avoir payé des cotisations sociales en 2018. Pour les starters et les entreprises créées après 2018, démontrer un paiement de cotisations au 4ème trimestre 2019 ou avoir des revenus justifiant le paiement de cotisations sociales (examen individuel des dossiers).		
Combien?	5.000 €	4.000 €/siège d'exploitation	Par siège d'exploitation : 4.000 € (fermeture semaine) - 2.000 € (fermeture week-end)
			Apd du 06/04, 160 € par jour de fermeture obligatoire coïncidant avec un jour d'ouverture normal.
Max?	5.000 €	20.000 €	Max 4 sièges d'exploitation
Comment?	En ligne : https://indemnitecovid.wallonie.be/	En ligne : http://werk-economie-emploi.brussels/fr/home	En ligne : https://authenticatie.vlaanderen.be/stb/html/ssologin
A partir de?	27 mars 2020	Prochainement	dans les trente jours calendaires suivant la période de fermeture obligatoire en raison des mesures de lutte contre le coronavirus.
Annexe?		1/ dernière déclaration TVA	
		2/ attestation bancaire relative au compte de l'entreprise	
Délai de réponse?	Les paiements effectifs pourront avoir lieu dès la mi-avril.	Max 3 mois	2 semaines
	https://blog.forumforthefuture.be/fr/article/comment-obtenir-lindemnite-de-5.000-euros-a-partir-du-27072020-7204	https://blog.forumforthefuture.be/fr/article/prime-unique-forfaitaire-de-4.000-euros-pour-les-entreprises-bruxelloises-7232	https://www.vlaio.be/nl/subsidies-financiering/corona-hinderpremie